

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 octobre 2018 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil - Mairie

Présents :

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline, M. BREVET Jean-Pierre, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, Mme SEVE Corinne, M. SIMMINI Richard, M. VIGNARD Daniel

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme CHAUVOT Stéphanie

Excusé(s) :

M. RIGAUDIE Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. COINTY Daniel

Président de séance : M. VIGNARD Daniel

1 - Compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2018.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte rendu des réunions de structures intercommunales

Le conseil municipal entend les comptes rendus des réunions suivantes :

- SIEA conseil syndical de septembre 2018 :

Monsieur le Maire rapporte différents points évoqués lors de ce conseil syndical :

- Mise en œuvre d'une politique visant à favoriser l'utilisation de la technologie LED, Signature d'une convention avec le Département pour raccorder gratuitement les exploitations agricoles à la fibre optique,
- Pour le déploiement de celle-ci ; sera bientôt enregistré le 100 000ème raccordement (dont 35 500 abonnés).
- le taux de pénétration est de 36 %. Un recrutement va être effectué pour encadrer ce développement de la fibre.

- Commission action sociale de la CCDSV : les différents points évoqués durant la commission sont rapportés :

- Présentation de l'association Léo Lagrange qui a remporté le marché public relatif à la gestion de la crèche de Fareins, une directrice sera recrutée puis le reste du personnel de la crèche (10,3 équivalents temps pleins) suivra. Ouverture de la structure le 7 janvier 2019 pour 36 berceaux. La structure est ouverte de 7h à 19h. Les places seront attribuées par une commission qui se réunira le 5 novembre. 2 types de financement s'offrent aux familles (PSU, PAJE).

3 - Compte rendu des décisions du Maire en matière de commande publique :

Tableau des décisions du Maire de Septembre 2018

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Livres pour la bibliothèque	Librairie Develay	500 €
Nettoyage fin de chantier Restaurant scolaire	AP Nettoyage	1 200 €
Camion incendie	M. Gautier	8 500 €
Dépannage Camion pompier sur A7	Pascal Dépannage	672 €

4 - Compte rendu des décisions rendues en matière d'urbanisme :

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers d'autorisation d'urbanisme déposés durant le mois de septembre.

5 - Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner déposées en septembre.

6 - Convention avec le département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention, concernant le partenariat proposé par le Conseil départemental pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Cette convention trouve son origine dans le fait de l'abandon du bibliobus par le conseil départemental. Dorénavant il revient à la charge des communes de se déplacer à Bourg-en-Bresse pour choisir et transporter les livres prêtés par le département. La convention aborde également la formation obligatoire des bénévoles qui font fonctionner les bibliothèques et divers critères à respecter pour entrer dans une classification, ouvrant droit à différentes prestations.

Cette convention est signée pour 3 ans.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **ADOpte** la convention entre le Département de l'Ain et la Commune de Savigneux concernant ce partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant

7 - Convention avec le Département de l'Ain, pour la mise en accessibilité de l'arrêt de cars "Tennis" sur les RD88 et 904 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention, visant à définir les conditions administratives, techniques et financières pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité de l'arrêt des cars sur les RD 88 et 904.

La réalisation de cet aménagement impliquera de déplacer l'arrêt qui est actuellement sur la route de Villeneuve (ligne en direction de Bourg en Bresse), sur la route de la Dombes.

Les travaux d'aménagement seront réalisés en début d'année 2019, leur montant pris en charge par le conseil départemental s'élève à 48 599, 28 € TTC. L'entretien de l'ouvrage sera quant à lui à la charge de la Commune, à l'exclusion de la partie chaussée qui reste à la charge du département.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la convention entre le Département de l'Ain et la Commune de Savigneux concernant cet aménagement.
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant

8 - Fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Dombes Saône, Renom Veyle, Veyle Chalaronne et Renom Chalaronne :

M. le Maire expose que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 27 août 2018, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats d'eau potable : Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne.

M. le Maire rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts éventuels de la compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services ou restant à développer.

M. le Maire indique que les quatre syndicats intercommunaux, à l'unanimité des comités moins une abstention, ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône » et son siège sera basé à Civrieux.

Au cours du débat, la question est posée de l'avantage d'une telle fusion par rapport à une reprise de la compétence par la communauté de communes. Cette solution est-elle ou non, plus avantageuse financièrement pour les habitants ? Rien n'est dit sur cette question, aucune donnée financière ni étude n'est présentée avec ce projet de fusion. Des solutions peuvent exister pour pallier la non correspondance

entre les périmètres des communautés de communes et les syndicats, avec notamment la possibilité de conventionner pour régler les questions techniques, les questions de propriété etc...

Compte tenu du manque d'informations données,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE, rejette à la majorité cette délibération.

9 - Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la Commune de Savigneux :

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Une commission s'est réunie pour analyser l'étude réalisée par les services du Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Ain et son délégataire la RSE.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans différentes communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable. Au contraire même, les statistiques de la gendarmerie enregistrent une diminution du nombre de cambriolages en zone non éclairée, phénomène expliqué par le fait que les auteurs devant s'éclairer avec des lampes portatives sont facilement repérables dans l'obscurité. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges et donc la modification des armoires électriques concernées.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

Selon l'étude réalisée, l'investissement pour adapter les armoires électriques s'élèvera à 6 100 €, alors que les économies d'énergie ainsi générées seront de 6 793, 51 € par an (soit 50% du coût en énergie de l'éclairage public). Le retour sur investissement se fera donc en seulement une année et le coût en fourniture d'énergie de l'éclairage public sera divisé par deux.

En période de fêtes ou d'évènement particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité absolue (Pour : 10, Abstention : 2) que l'éclairage public de l'ensemble de la commune de Savigneux sera interrompu à compter de début 2019

du 1er septembre au 31 mai : de 23h00 à 05h00

du 1er juin au 31 juillet : à 23h00 ; pas de remise en service le matin

10 - Travaux en cours :

Un point est réalisé sur les travaux en cours :

- Restaurant scolaire : la réception est en cours, le « consuel » serait donné pour le 16 octobre, la commission de sécurité doit se réunir le 26 octobre 2018. La cuisine est en cours d'installation, une formation sera prévue pour le personnel qui l'utilise. Ouverture de l'équipement prévue pour la rentrée de la Toussaint. Le portail sera livré et installé avec la clôture pendant les vacances scolaires.

- Livraison des appartements du programme Harmonie le 22 et le 26 novembre 2018.
- Le traçage sur les routes est terminé.
- Le fauchage d'automne n'a pas lieu d'être compte tenu de la sécheresse. Le montant prévu pour l'élagage sera revu en fonction des sommes économisées.
- Route de Beauregard les travaux pour aménagement de l'assainissement collectif va commencer.

11 - Questions diverses :

- Projet de jardin partagé : un collectif d'habitants a été créé pour proposer ce projet inspiré de ce qui existe dans d'autres communes. Les principes seront l'échange des connaissances, le partage entre les générations. Un terrain est proposé entre le city stade et la haie de thuyas du parking de la salle polyvalente.
- Tarifs location et encarts publicitaires : pas d'augmentation pour cette année.
- Personnel municipal : Un recrutement est en cours pour les services techniques.
- Véhicule incendie : après son acquisition le véhicule a subi une révision complète, il a passé avec succès le contrôle technique et sera réarmé à l'occasion des prochaines manœuvres.
- Cérémonie du 11 novembre : Défilé et cérémonie particulière en raison du centenaire, avec notamment une recherche historique sur les soldats sabinienis morts au champ d'honneur, présentée par les élèves de CM2, en liaison avec l'ouvrage de Monsieur Daniel PERRIER.

La séance est levée à 23h15.

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,

